PLAIDOIYER POUR LA PROTECTION DES DROITS DES COMMUNAUTES IMPACTEES PAR LE DEVELOPPEMENT DU PROJET SIMANDOU

DEUXIEME RAPPORT TRIMESTRIEL DU COMITE DE SUIVI ET DE DOCUMENTATION DES IMPACTS DU PROJET SIMANDOU A FORECARIAH

Période : Mars 2024

Contact du comité : 622 97 99 89

TABLE DES MATIERES

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION 3

II. OBJECTIFS DU COMITE DE SUIVI 3

III. APPROCHE METHODOLOGIQUE 4

IV. RAPPEL DES CAS D'IMPACTS DOCUMENTES AU COURS DU PREMIER TRIMESTRE (AOUT, SEPTEMBRE ET OCTOBRE 2023) 5

V. ACTIVITES REALISEES AU COURS DU DEUXIEME TRIMESTRE (NOVEMBRE, DECEMBRE 2023 ET JANVIER 2024) 6

VI- RESULTATS OBTENUS 7

VII-DIFFICULTES MAJEURES 8

VII- CONSTATS ET RECOMMANDATIONS 8

VII.1- CONSTATS 8

VII.2-Recommandations 9

VIII.CONCLUSION 11

VIII. ANNEXES 12

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

La Guinée, pays riche en ressources minières, regorge une potentialité à la fois abondante et variée. Au nombre de ses ressources, nous avons la Bauxite, l'or et les gisements de fer dont les réserves globales du pays sont estimées à plus 20 milliards de tonnes. Ces réserves reparties entre : la préfecture de Forécariah, la région de Kankan et la région forestière notamment ZOGOTA, le mont NIMBA et la chaine montagneuse de Simandou avec une teneur exceptionnelle de plus 65% en oxyde ferrique pour cette dernière.

Le projet Simandou longtemps resté sans avancées majeures, commence enfin à se concrétiser avec des progrès significatifs enregistrés récemment par les parties prenantes.

Détenu par Winning Consortium Simandou (WCS) pour les blocs 1 et 2 et Rio Tinto SIMFER pour les blocs 3 et 4, l'arrivée des nouvelles autorités le 5 septembre 2021 a permis la signature d'un accord-cadre entre l'Etat guinéen et les entreprises. Ce, pour un co-développement du projet à travers notamment la création de la Compagnie de Trans guinéen (CTG) pour la construction et la gestion des infrastructures.

En effet, le développement du projet, nécessite un chemin de fer long d'environ 650 km traversant les quatre régions naturelles du pays et d'un port au sud-ouest pour l'exportation du minerai.

Vue sa taille et son caractère intégré mines plus infrastructures (Port et chemin de fer), le projet représente des enjeux socio-environnementaux considérables. A date, ces impacts sur l'environnement et les communautés riveraines se font déjà sentir. C'est pourquoi, conscient des risques qui s'y rattachent, des leaders communautaires de la préfecture de Forécariah (Maferinyah et Kaback) ont jugé utile de mettre en place un comité citoyen de suivi avec l'accompagnement technique de l'ONG Action Mines Guinée (AMINES). Cette initiative vise à anticiper les violations des droits des communautés et à accompagner les communautés dans la compréhension du projet et la réclamation légale et pacifique des droits.

Ce rapport est le deuxième produit par le comité après celui de novembre 2023 et couvre le trimestre novembre, décembre 2023 et janvier 2024.

II. OBJECTIFS DU COMITE DE SUIVI

L'objectif général du comité est de contribuer au respect des engagements des entreprises et de l'Etat à travers le plaidoyer visant la défense des droits des communautés riveraines du projet Simandou.

Spécifiquement il s'agit :

1. D'informer et de sensibiliser les communautés impactées sur les risques et enjeux du projet Simandou ;

2. De Sensibiliser les communautés sur l'utilisation du mécanisme interne de règlement des griefs des entreprises ;

3. De documenter les impacts et engager des plaidoyers auprès des entreprises et autorités (locales et centrales) en vue d'une réparation;

4. De communiquer sur les préoccupations des communautés à travers la production et la publication des rapports trimestriels et annuels.

III. APPROCHE METHODOLOGIQUE

Pour parvenir aux résultats escomptés, le comité de suivi a adopté une approche participative et inclusive afin d'impliquer tous les acteurs concernés dans ce processus. Le comité composé de membres issus des localités touchées par les travaux du projet a dans un premier temps initié des prises de contact avec l'ensemble des parties prenantes (Autorités locales, leaders communautaires et les entreprises).

Deuxièmement, chaque mois, le comité organise les séances de sensibilisation selon la nécessité pour donner d'amples informations aux citoyens sur les enjeux et risques du projet et la nécessité de saisir le mécanisme interne de gestion des griefs des entreprises en cas de revendication.

En troisième lieu, la documentation des impacts du projet sur les communautés qui s'effectue de deux (2) manières :

- L'auto saisine des membres du comité de suivi des impacts d'ordre communautaire ; et
- La saisine du comité par un/ou des citoyens impactés par les travaux du projet (le port et le chemin de fer) .

Enfin selon les cas, le comité saisie l'entreprise au nom des communautés à travers son mécanisme de règlement des griefs.

IV. RAPPEL DES CAS D'IMPACTS DOCUMENTES AU COURS DU PREMIER TRIMESTRE (AOUT, SEPTEMBRE ET OCTOBRE 2023)

Ci-dessous le tableau récapitulatif des impacts documentés

N	Impacts	Localités	Images	Etats des lieux
1	Cas de déversement de boue dans une plaine agricole	Maferinyah/Sounganyah dans Singuelen.	Photo prise le 26/08/23 par le comité de suivi de Forécariah	Plainte encore non traitée à date.
2	Fissure de maison Suivi d'effondrement causés par l'effet du dynamitage.	Maferinyah/Singuelen	Photo prise le 25/09/23 par le comité de de suivi de Forécariah	Impact non traité à date

3	Destruction de filets des pêcheurs artisanaux	Kaback	Photo prise le 25/09/23 par comité de suivi de Forécariah	Plainte non traité à date
4	Fissure de maison sous l'effet du dynamitage.	Kaback/District de Kaleyiré.	Photo prise le 25/10/23 par le comité de suivi de Forécariah	Impact non traité à date

V. ACTIVITES REALISEES AU COURS DU DEUXIEME TRIMESTRE (NOVEMBRE, DECEMBRE 2023 ET JANVIER 2024)

Durant trois (3) mois , les activités du comité ont tourné autour :

- De la publication du premier rapport trimestriel (Août, Septembre et Octobre 2023) ;
- Aux séances de sensibilisation dans les localités touchées par les activités du projet et
- Au suivi quotidien des cas documentés et adressés à WCS au nom des communautés impactées.

VI- RESULTATS OBTENUS

Activité 1 : Publication du premier rapport trimestriel

Pour ce faire, le comité a procédé dans un premier temps au :

- **Partage de porte à porte** : Cette stratégie a permis de partager le rapport aux parties prenantes locales clés du projet Simandou dont entre autres : *La sous-préfecture de Maferinyah, Winning Consortium Simandou, la mairie de Maferinyah, la direction préfectorale des mines de Forécariah, les chefs de port de Koniamodia et Matakan, présidents des districts de Madinagbe et Senguelen* etc. Et Secondo par ,
- **Une communication publique** : Cette communication a permis au comité de vulgariser largement le contenu du rapport en question.

Figure1 *: partage du rapport trimestriel, respectivement à Senguelen avec l'entreprise (WCS) et à Forécariah avec le Directeur préfectoral des mines, le 24/11/2023.*

Activité 2 : Séances de sensibilisation :

Pour aider les communautés à mieux comprendre le projet, les droits et devoirs rattachés afin d'éviter les conflits pouvant conduire aux violences, le comité de suivi a mené des séances de sensibilisation durant les trois derniers mois dans les sous-préfectures de Maferinyah, Kaback et environs.

Au compte de ce deuxième trimestre, six (6) séances ont été organisées dans quatre (4) localités dont 3 à Madinagbé, 1 à Matakan, 1 à Koniamodia et 1 à Sengelin pour un total de **125 personnes touchées dont 16 femmes.**

Figure 2 *:séance de sensibilisation dans le district de Matakan, sous-préfecture de Kaback, le 12/11/2023.*

Activité 3 : suivi des cas d'impacts documentés et adressés à WCS :

Hormis l'engagement verbal tenu par les responsables locaux de WCS et le rapprochement avec certaines communautés de la zone de pêche, il faut signaler qu'en dépit des efforts fournit par le comité pour porter les réclamations des communautés au niveau de l'entreprise, cette dernière n'a pour l'instant posé aucun acte concret allant dans le sens de la résolution des plaintes ou de la collaboration avec le comité de suivi.

Il est à constater qu'après trois (3) mois depuis que le premier rapport trimestriel a été transmis, qu'aucune plainte n'a véritablement été résolue. Cette situation n'arrange cependant en rien les relations entre l'entreprise et les communautés riveraines car celles-ci s'impatientent depuis.

VII-DIFFICULTES MAJEURES

Pendant le déroulement des activités de ce deuxième trimestre du projet de plaidoyer, nous avons rencontré quelques difficultés notamment :

- Difficultés de collaboration avec certaines autorités locales dans le cadre du plaidoyer de ce projet ;
- Difficultés pour les communautés à trouver un consensus autour des sujets d'intérêt commun et cette situation impacte les efforts du comité de suivi.
- Difficultés d'avoir un cadre de dialogue avec WCS.

VII- CONSTATS ET RECOMMANDATIONS

VII.1- CONSTATS

Dans le cadre de nos activités de suivi, nous avons constaté ce qui suit :

- La non prise en compte des cas d'impacts faisant l'objet de plainte dans le premier rapport trimestriel ;
- Le mécanisme de gestion des plaintes ou griefs de WCS est peu connu par les communautés impactées ;
- L'agacement des communautés impactées par les procédures longues et ennuyeuses dans le recouvrement de leurs droits dans le cadre de la compensation ;
- Manque de suivi rapproché des services techniques de l'Etat (ministère des mines et de la géologie et celui de l'environnement et du développement à travers l'agence guinéenne d'évaluation environnementale) ;
- L'amalgame des citoyens entre le rôle de l'Etat et les obligations des entreprises en matière de développement local ;
- Faible consultation des communautés concernées par WCS et ses sous-traitants ;
- L'insuffisance des mesures de compensation suite à la destruction des filets de pêche au niveau des ports artisanaux.

VII.2-Recommandations

Dans le cadre de ce deuxième rapport trimestriel couvrant les mois de Novembre, Décembre 2023 et Janvier 2024, suite aux constats faits, nous recommandons ce qui suit :

A Winning consortium Simandou (WCS)

- D'apporter une réponse appropriée dans un bref délai aux cas d'impacts documentés figurant dans le premier rapport trimestriel ;
- De vulgariser davantage le mécanisme de gestion des plaintes pour éclairer les communautés dans leurs quêtes de justice. ;

- De maintenir un contact permanent avec les communautés impactées par les travaux du projet simandou à savoir : concession ferroviaire et portuaire ;

- D'avoir une collaboration franche avec le comité de suivi dans le cadre de la résolution des griefs portés par les communautés ; et

- De s'assurer que les mesures décrites dans les plans de gestion environnementale et sociale soient respectées sur le terrain.

A l'Etat et autorités communales

- De s'impliquer dans le suivi des cas d'impacts documentés dans le premier rapport trimestriel ;

- D'assurer un suivi permanent à travers ses services techniques de la mise en œuvre du plan de gestion environnemental et social (PGES) du projet et de rendre public les rapports ;

- De rendre public les documents contractuels du projet ainsi que les études d'impacts environnementales et sociales (EIES) du projet conformément aux exigences de la norme ITIE et des standards internationaux en la matière ;

- Lever l'amalgame chez les communautés en leurs faisant la part des choses entre les responsabilités de l'Etat et celles des entreprises.

Aux communautés et à la société civile

- De s'informer d'avantage et suivre le mécanisme de gestion des plaintes établi par les entreprises pour promouvoir la gestion anticipée et pacifique des conflits ;

- Cultiver l'esprit d'entente et de compréhension mutuelle pour la cohésion sociale au sein de la communauté ;

- De renforcer la collaboration avec le comité de suivi des impacts pour aboutir à la protection des droits en lien avec ce projet .

VIII.CONCLUSION

De par son volume d'investissement et son caractère intégré (Mine et infrastructures), le projet simandou est considéré comme le plus grand en cours de développement à travers le monde.

De ce fait, L'Etat guinéen mise énormément sur les retombées économiques de ce mégas projet à travers les flux financiers et les emplois qui seront créer.

Toutefois, le projet comporte des enjeux environnementaux et des risques de violation des droits humains considérables. D'où l'importance d'un suivi citoyen rigoureux pour prévenir en ce début du projet des violations et contraindre les entreprises au respect de leurs engagements pour une exploitation minière responsable au profil de tous.

Pour rendre possible cette vision, il est plus que nécessaire que toutes les parties prenantes notamment l'Etat, les entreprises, la société civile et les communautés conjuguent les efforts à travers une collaboration franche et équitable.

VIII. ANNEXES

Quelques images des activités de sensibilisation du comité.